

Communiqué de presse de l'intersyndicale

SNES, SNUipp, CGT, Snetaa, SNFOLC, Sud, Faen,

Le 21 mars 2019

Contre le projet de loi de réforme de la Fonction Publique, l'intersyndicale appelle à la grève le 27 mars 2019,

Rendez-vous sur la place de la République à 09h00.

Projet de loi de réforme de la Fonction Publique¹

Du fonctionnaire citoyen au fonctionnaire « aux ordres »

6 mars 2019	CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État) : projet de loi de réforme de la Fonction publique soumis aux organisations syndicales	Boycotté par 8 organisations syndicales sur 9 : reportée le 14 mars.
14 mars 2019	CSFPE : projet de loi de réforme de la Fonction publique soumis aux organisations syndicales	L'ensemble des OS s'oppose à cette présentation
15 mars 2019	CCPP (Conseil Commun de la Fonction Publique)	L'ensemble des OS s'oppose à cette présentation
27 mars 2019	projet de loi de réforme de la Fonction publique présenté en conseil des ministres	Grève de l'intersyndicale
Mai-juin 2019	débat parlementaire	Action à venir
1er janvier 2020	Application de la loi de réforme de la Fonction Publique	

(1) : La loi de réforme de la Fonction Publique c'est ;

- ✓ La disparition du rôle des commissions administratives paritaires (CAP). Plus de consultations ni sur les mobilités ni sur les promotions donc sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes.
- ✓ La fusion des comités hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) avec les comités techniques (CT). C'est la restriction des possibilités d'intervention des représentants des personnels pour la protection de la santé et pour l'amélioration des conditions de travail.
- ✓ la mise à mort de notre statut : laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel titulaire ou non-titulaire. Le recours généralisé au contrat est confirmé.